

 <p>Saint Jean de Thurigneux</p>	<p>Conseil municipal N° 02-2019 du 26 mars 2019</p> <p>Convocation en date du : 20 mars 2019 Affichée le : 20/03/2019</p>
---	--

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
Christian BAISE	x						
André COLLON	x						
Isabelle ROGNARD				x	x	Jean-Louis LAISSARD	26/03/2019
Jean-Pierre RIBAUT	x						
Aurélié ANDREANI			x				
Ghislaine BEAUME	x						
Annie BOULON	x						
Jean Paul CHEVREL	x						
Jean-Charles GALINDO	x						
Jean-Louis LAISSARD	x						
Fernanda MOUREAU	x						
Hervé ODET	x						
Sandrine TOMAS	x						
Total (13)	11		1	1			

Légende : P (Présent) - A (Absent)- E (excusé) - R (retard) - AP (Absent avec Pouvoir donné)

Public : 1 personne(s) présente(s) (représentant de la presse locale)

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures et 13 minutes par Monsieur le Maire.

M. J.-Charles GALINDO est nommé secrétaire de séance.

OBSERVATIONS SUR LES PRECEDENTS COMPTES-RENDUS

- Le compte-rendu n°01-2019 de la séance du 05/02/2019, ne fait pas l'objet de remarque ; soumis au vote (1 voix *CONTRE*, 0 *ABSTENTION*, 12 voix *POUR*) est adopté.

ORDRE DU JOUR :

- Extinction de l'éclairage public la nuit
- Urbanisme : projet d'aménagement
- Proposition d'externalisation du traitement des fiches de paies et indemnités
- Parcours d'endurance Corcia St André
- Délibération exploitation élevage volailles
- Fourrière animale
- Etude de devis
- Personnel animation
- Approbation Compte de Gestion 2018 et Compte Administratif 2018 Commune et Commerce
- Questions diverses

EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LA NUIT

L'article 41 de la loi portant engagement national pour l'environnement (dite Loi Grenelle II), codifié à l'article L.583-1 du code de l'environnement, précise les 3 raisons de prévenir, supprimer ou limiter les émissions de lumière artificielle lorsque ces dernières :

- *sont de nature à présenter des dangers ou présenter un trouble excessif aux personnes, à la flore ou aux écosystèmes,*
- *entraînent un gaspillage énergétique,*
- *empêchent l'observation du ciel nocturne.*

L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses reprend les obligations de l'arrêté du 25 janvier 2013 abrogé par l'arrêté du 27 décembre 2018, et les complète en étendant son champ à toutes les installations d'éclairage défini à l'article R.583-1 et ajoute aux prescriptions de temporalité des prescriptions techniques.

En application de ces textes, et après étude auprès du syndicat d'électricité, un devis est présenté pour une installation :

- comprenant 6 horloges – correspondant aux six secteurs géographiques concernés dans la commune –,
- limitant l'éclairage par une extinction de 6 heures par nuit (de 23 h 30 à 05 h 30) et permettant une économie annuelle estimée à 4600 €,
- pour un coût de 3117 € TTC,
- et bénéficiant d'une subvention RSE de 1080 €.

La gendarmerie nationale, consultée pour l'aspect sécurité, exprime n'avoir pas constaté d'écart significatif en vols et en accidentalité lors de la mise en place de ce dispositif dans les communes voisines.

Soumis au vote, **le devis est accepté à l'unanimité** (0 Contre, 0 Abstention)

URBANISME : PROJET D'AMENAGEMENT

Une réflexion sur l'aménagement d'un ensemble de 11 logements, au cœur du village sur la propriété Magnenant, a été présenté aux Conseillers, afin d'évaluer la conformité et la cohérence de cette proposition en regard des prescriptions du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU), en cours d'élaboration. Les quelques remarques et commentaires seront retransmis à l'aménageur pour amender ce qui n'est encore qu'un projet purement hypothétique.

PROPOSITION D'EXTERNALISATION DU TRAITEMENT DES FICHES DE PAIES ET INDEMNITES

Pour faire suite à la demande de l'adjoint administratif principal, reçue et entendue lors de la précédente réunion du Conseil municipal (en date du 5 février 2019), d'une augmentation du nombre de ses heures travaillées ou d'un allègement de sa charge de travail, ainsi que cela avait été évoqué, une étude comparative des charges de travail dans les communes voisines de tailles et de caractéristiques équivalentes a été menée. L'augmentation des heures n'étant pas retenue, la solution d'une externalisation du traitement des fiches de paie et des indemnités auprès du Centre de Gestion (CDG) est proposée.

Le coût de l'opération sur une année est bénéficiaire par rapport à l'augmentation de charge salariale qui serait le cas si l'on augmentait le temps de présence de l'adjoint administratif principal de 5,50 heures hebdomadaires.

Après une longue discussion, la proposition d'externalisation du traitement de paies et indemnités auprès du C.D.G. est mise aux voix ; **la proposition d'externalisation du traitement des fiches de paies et indemnités**, soumise au vote (1 voix Contre, 1 Abstention et 11 voix Pour) **est acceptée**.

PARCOURS D'ENDURANCE CORCIA ST ANDRE

M. le Maire, pour avoir participé à une réunion préparatoire rassemblant des représentants des communes concernées, informe le Conseil de l'organisation prochaine d'une Course d'Endurance Equestre intéressant une centaine de cavaliers. L'épreuve aura lieu le dimanche 21 avril 2019, entre autres sur les chemins communaux des territoires de Saint André de Corcy, Saint Jean de Thurigneux, Monthieux et Civrieux.

DELIBERATION EXPLOITATION ELEVAGE VOLAILLES

À la suite de la campagne d'information pour l'enquête publique relative au projet d'installation d'un élevage de volailles sur la commune voisine d'Ambérieux en Dombes et en l'absence de manifestation avérée,

Le Conseil, après délibération et vote (0 abstention, 0 voix contre), **à l'unanimité ne s'oppose pas à ce projet.**

FOURRIERE ANIMALE

Confronté aux fermetures successives des associations dépendant de la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.), la commune est contrainte de trouver une alternative pour la gestion des quelques animaux domestiques errants trouvés chaque année. M. le Maire se rapprochera d'une « SPA privée » et pourra apporter des informations lors des prochaines réunions du Conseil.

ETUDE DE DEVIS

Entretien de la cloche de l'église.

Un entretien est nécessaire, qui n'a pas été effectué depuis des années. L'entreprise PACCARD a été consultée et, après visite de la cloche et de son installation, propose des interventions :

- mécaniques, sur le support et le mécanisme d'entraînement, pour un montant de 1 604 €HT (1 924,80 €TTC),
- sur la circuiterie électrique, pour un montant de 1 900,11 €HT (2 280,13 €TTC)

Les interventions sur le circuit électrique, qui relèvent plus d'une modernisation que d'une nécessité avérée, ne sont pas jugées prioritaires, tandis que les interventions mécaniques procèdent d'un aspect de sécurité notable et urgent

Après en avoir débattu, les devis sont soumis au vote et **à l'unanimité** (0 abstention, 0 contre) le Conseil

- **retient et accepte le devis de réfection mécanique pour 1 604 €HT**
- **ne retient pas le devis de réfection électrique (1 900,11 €HT).**

Réfection routes.

L'entreprise ROGER MARTIN, consultée propose les devis suivants :

- pour le chemin des Carrières 10 330,05 €HT (12 396,.. €TTC)
- pour le chemin des Violettes 9 694,25 €HT (11 623,10 €TTC)

Après avoir entendu les explications données par M. le Maire, les devis sont soumis au vote et **à l'unanimité** (0 abstention, 0 contre) **le Conseil retient les devis de réfection des routes.**

PERSONNEL ANIMATION

Après les six mois d'interruption exigés par la loi sur le cumul emploi/retraite, Madame DUFOUR demande à reprendre son activité d'animatrice à compter du 1er avril 2019.

A près en avoir débattu et soumis au vote (0 abstention, 0 contre), **la demande de Mme DUFOUR est acceptée à l'unanimité.**

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE ET COMMERCE

Le Conseil Municipal prend connaissance des tableaux présentant :

- Les subventions communales attribuées en 2018 pour la somme de 5 545,20 €
- Les **dépenses et recettes de fonctionnement du compte « Commerce »** réalisées en 2018 pour la somme de 1 336,80 € en dépenses et pour la somme de 14 964,00 € en recettes.
- Les **dépenses et recettes d'investissement du compte « Commerce »** réalisées en 2018 pour la somme de 26 190,58 € en dépenses et pour la somme de 13 771,81 € en recettes.
- **L'Affectation des résultats 2018 sur le budget prévisionnel 2019 « Commerce »** : 12 418,77 € en recette investissement (compte 1068) et 1 209,43 € en réserve d'exploitation (compte R002).
- Les **dépenses et recettes de fonctionnement du compte « Communal Principal »** réalisées en 2018 pour la somme de 360 855,39 € en dépenses et pour la somme de 557 220,83 € en recettes.
- Les **dépenses et recettes d'investissement du compte « Communal Principal »** réalisées en 2018 pour la somme de 1 053 836,03 € en dépenses et pour la somme de 992 679,86 € en recettes
- **L'Affectation des résultats 2018 sur le budget prévisionnel 2019 « Communal Principal »** : 132 080,17 € en recette d'investissement (compte 1068) et 84 275,27 € en réserve d'exploitation (compte R002).

En dehors de la présence du Maire, le doyen d'âge de séance soumet ces différents comptes à l'approbation du Conseil Municipal.

Compte de Gestion 2018 et Compte Administratif 2018 – Commerce :

Soumis au vote :

- **Compte administratif Commerce** : 1 voix *abstention*, 0 voix *contre*, 12 voix *pour* : **compte adopté**,
- **Compte de gestion Commerce** : 0 voix *abstention*, 0 voix *contre*, 13 voix *pour* : **compte adopté**

Compte de Gestion 2018 et Compte Administratif 2018 – Principal :

Soumis au vote :

- **Compte administratif PRINCIPAL** : 1 voix *abstention*, 0 voix *contre*, 12 voix *pour* : **compte adopté**,
- **Compte de gestion PRINCIPAL** : 1 voix *abstention*, 0 voix *contre*, 12 voix *pour* : **compte adopté**

QUESTIONS DIVERSES

REMEMBREMENT

Le bureau de l'Association Foncière du Remembrement de St Jean de Thurigneux, pour rappel composé de 5 membres, à savoir Mme Annie BOULON, MM Hervé ODET, Michel LAISSY, Jean GEORGES et J.-Charles GALINDO, tous obligatoirement propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement, doit être renouvelé.

Les mêmes personnes sont proposés au renouvellement du bureau de l'AFR. Après délibération et vote, cette proposition est adoptée à l'unanimité (0 abstention, 0 contre).

Réunion de l'Assemblée générale « Les Marmitons »

L'information est rapportée d'une très nette amélioration des finances de cette association, bénéficiaire cette année de + 1 605 €, pour le service des repas de cantine de 55 à 68 enfants.

Matériel pour l'école

Une liste de matériel est présentée pour un montant de 1 500 €TTC.

Après délibération et vote, cette proposition est adoptée à l'unanimité (0 abstention, 0 contre).

N'ayant plus de questions diverses à traiter, Monsieur le Maire,
après avoir précisé que le Conseil serait convoqué en réunion pour le 2 avril 2019,
lève la séance à 22 heures 40 minutes